



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.49928

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

PHILIPPE LE MAÎTRE

L'ŒUVRE D'ALDRIC DU MANS ET SA SIGNIFICATION (832-857)

L'épiscopat d'Aldric du Mans et la chronique qui en raconte les huit premières années, les *Gesta Aldrici*,¹ ont longtemps été au centre de discussions acharnées concernant quelques uns des faux les plus célèbres de la période carolingienne: les Faux du Mans et les Fausses Décrétales.² Plus récemment, l'édition de la Translation de Saint Liboire par le diacre Erconrad a relancé, sur un point secondaire, le débat.³ La publication, en 1966, de «The Le Mans Forgeries» de M. W. Goffart aurait pourtant dû mettre un point final aux controverses par le caractère radical de sa thèse: «les *Gesta Aldrici* sont entièrement faux et bâtis en trompe l'œil. Il s'agit, en fait, d'une supercherie du successeur d'Aldric, Robert, rédigée dans les années 860-63. Du coup, Aldric ressortait blanchi de toutes les accusations dont il avait été l'objet, mais il était de la blancheur des spectres: nous ne savions pratiquement plus rien de lui, tout document le concernant étant hautement suspect.

En reprenant l'ensemble du problème des textes manceaux du IX^e s., appelés par nous Corpus du Mans, nous avons été amené à critiquer profondément les positions de M. Goffart et à proposer, compte tenu des contradictions internes des documents, un schéma d'interprétation nouveau.

Selon nous, le Corpus du Mans a connu deux stades principaux d'élaboration: ce que nous appelons la Version A, écrite sous la direction d'Aldric et qui a consisté à élaborer une histoire du diocèse depuis le VI^e s. en mêlant textes authentiques, reconstitutions approximatives, interpolations et falsifications en vue, entre autres, de la conquête de l'abbaye de Saint-Calais; et une Version B, rédigée par l'évêque Robert entre 857 et 863, dans laquelle les documents précédents authentiques ou faux ont été à nouveau interpolés et complétés de manière frauduleuse pour s'adapter à l'évolution de la querelle avec les Calaisiens.⁴ L'ensemble du dossier relatif à Saint-

¹ *Gesta Aldrici*, éd. R. CHARLES et L. FROGER, Mamers 1899.

² Bibliographie critique dans Walter GOFFART, *The Le Mans Forgeries: a chapter from the history of church property in ninth century*, Cambridge Massachusetts 1966, p. 82-113.

³ La translation de saint Liboire (836) du diacre Erconrad, éd. Alfred COHAUSZ, Le Mans 1967 (*Archives historiques du Maine* 14).

⁴ Cf. supra n. 2; compte rendu critique par J. VAN DER STRAETEN, *Hagiographie du Mans: notes critiques*, dans: *Analecta Bollandiana* 85 (1967) p. 473-501.

⁵ Philippe LE MAÎTRE, *Le Corpus carolingien du Mans: étude critique*, deux volumes dactylographiés, Paris X-Nanterre 1980 (Thèse de 3^e cycle). Le Corpus du Mans comprend outre les *Gesta Aldrici*, *Actus Pontificum*, éd. G. BUSSON et A. LEDRU, Le Mans 1901 (*Archives historiques du Maine* 2); *Carmina Cenomanensia*, éd. DÜMMLER dans MGH, *Poetae latini aevi Karolini*, II, p. 623-26; deux translations de saint Liboire, celle d'Erconrad et celle dite d'Avranches, toutes deux éditées par Cohausz (supra n. 3); deux catalogues épiscopaux édités en tête des *Gesta Aldrici* (n° I) et des *Actus Pontificum* (n° II); deux translations de sainte Scholastique, l'une éditée par Walter GOFFART, dans: *Revue Bénédictine* 77 (1967) p. 134-41, l'autre se trouve dans le Ms. 227 de la bibliothèque municipale du Mans, fol. 18v-21r.; *Elogium*

Calais fut finalement condamné en octobre 863, à Verberie par la cour de Charles le Chauve.⁶ Une étude précise du contexte politique et juridique des faux manceaux permet de cerner avec précision pour chaque stade, les intentions et les méthodes des faussaires et donc de faire un tri plus délicat que par le passé parmi les textes.⁷

Nous retrouvons ces différents stades d'élaboration dans les *Gesta Aldrici*: l'essentiel du texte narratif est constitué par une chronique, annuelle à partir de 836, des huit premières années de l'épiscopat d'Aldric, chronique qui fut interrompue par les troubles de 840–41.⁸ Durant les années 850–55, un clerc anonyme y ajouta un compte rendu plus ou moins fidèle du procès qu'Aldric avait gagné en 838 contre les moines de Saint-Calais: le *Mémorial*.⁹ L'ensemble assez altéré sans doute, et auquel étaient jointes des pièces diverses destinées à la poursuite du travail de rédaction, fut complété à l'époque de Robert par quelques interpolations tendancieuses, par l'introduction en plein milieu du récit de deux séries de chartes, par une conclusion sur l'ensemble de l'œuvre d'Aldric et par l'adjonction, en fin de volume, de documents disparates non triés.¹⁰ L'ensemble est donc très hétérogène, mais, une fois les strates distinguées, de très nombreux éléments narratifs et diplomatiques sont utilisables avec les précautions d'usage.¹¹

Sans se faire d'illusions sur les moyens de reconstituer comme autrefois une histoire de l'épiscopat d'Aldric – histoire souvent proche, selon les auteurs, de la légende dorée ou de la légende noire – il est cependant possible d'établir un bilan assez détaillé des huit premières années de son épiscopat, d'essayer de replacer son œuvre dans le contexte politique et religieux de la fin du règne de Louis le Pieux, et de tenter d'en dégager la signification.

La mise en lumière de l'aspect avant tout politique du rôle d'Aldric au Mans constitue l'un des fondements de notre thèse. C'est, en fait, la clef de la compréhension du *Corpus du Mans*.

Le Maine est, dans l'ensemble du royaume franc, une région essentielle sur les plans stratégique, économique et politique. Clairière au milieu des forêts, c'est la Marche de Bretagne, le rempart contre les invasions bretonnes, puis un môle de résistance aux Normands; c'est la base arrière des expéditions en direction de l'Aquitaine en

Frambaldi, AA SS, Aug. 3, p. 301; Vita Almiri, AA SS, Sept. 3, p. 803–06; Vita Alnei, AA SS, Sept. 3, p. 807–08; Vita Boamiri, AA SS, Nov. 1, p. 667–68; Vita Constantiani, éd. Philippe LABBÉ, *Novae Bibliothecae Manuscriptorum Librorum*, t. I, Paris 1657, p. 456 qui doit être complétée par André DU CHESNE, *Historiae Francorum Scriptores Coetani*, Paris 1636, t. I, p. 544; Vita Domnoli, AA SS, Mai. 3, p. 606–10; Vita Ernei, AA SS, Aug. 2, p. 426–27; Vita Iuliani, éd. BUSSON et LEDRU, dans *Actus Pontificum*, p. 10–27; Vita Leonardi, AA SS, Oct. 7, p. 47–48; Vita Ricmiri, AA SS, Jan. 2, p. 541–43; Vita Rigomeri, AA SS, Aug. 4, p. 786–88; Vita Pavacii, AA SS, Jul. 5, p. 540–43; Vita Turibii, AA SS, Apr. 2, p. 418–20; Vita Victorii, Ms. 227 du Mans, fol. 147r–148r.

⁶ Cf. Julien HAVET, *Les chartes de Saint-Calais*, dans: *Œuvres Mérovingiennes I*, Paris 1896, p. 187–90.

⁷ Selon nous, la rédaction est due à un groupe de chanoines et de clercs travaillant sous la direction des deux évêques successifs, et non à un seul faussaire.

⁸ *Gesta Aldrici*, p. 1–29 et p. 57–78; sur les interpolations à l'intérieur des *Gesta Aldrici*, cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 287–90.

⁹ *Gesta Aldrici*, p. 130–160.

¹⁰ Ibid. p. 30–57, p. 78–121; conclusion, p. 122–27; pièces diverses, p. 122, p. 127–30, p. 160–200.

¹¹ Il est surtout important de connaître les intentions des faussaires à chaque stade de rédaction; cela permet d'utiliser même des documents interpolés ou faux.

perpétuelle dissidence. Dans les cultures de la Champagne mancelle et dans les herbages percherons, l'armée impériale trouve de quoi se ravitailler et remonter sa cavalerie. Le Maine est le boulevard de la Neustrie.

Le contrôle de cette province a toujours été important pour les Carolingiens, d'autant que le Maine et l'Anjou voisin furent les derniers foyers de résistance à Charles-Martel. La politique des souverains successifs revêtit une double face: d'une part, ils comblent de biens, souvent pris à l'Eglise par la pratique de la précaire sur ordre royal, de grandes familles aristocratiques; d'autre part, ils s'assurent le concours de l'évêque du Mans. Souvent originaires d'Austrasie, davantage choisis pour leur fidélité personnelle aux Pipinides que pour leur valeur religieuse, les évêques du VIII^e siècle sont, au Mans, les hommes du pouvoir central.¹²

Cette politique s'avère impossible à poursuivre à l'époque de Louis le Pieux. Les grandes familles de la région – Widonides, Hervéides, Lambertiens, Robertiens, comtes d'Herbauge, du Corbonnois, d'Anjou – se sont enrichies et se savent indispensables dans cette marche guerrière. Par l'intermédiaire des fils cadets et des neveux, elles contrôlent les abbayes, centres économiques autant que religieux.¹³ Les faïdas entre les Lambertiens et les Widonides et Hervéides donnent à la vie politique locale une allure de règlement de compte permanent et affaiblissent la défense de la région. Pour accroître leur pouvoir, conquérir leur indépendance et éliminer des rivaux, certains comme Lambert I et Lambert II n'hésitent pas à s'entendre avec les Bretons et à participer à toutes les révoltes de Lothaire et de ses frères contre Louis le Pieux; ceci s'inscrit dans un contexte d'ensemble d'agitation en Neustrie.¹⁴

Aussi Louis le Pieux, rompant avec la politique d'équilibre précédemment adoptée, choisit-il de miser sur l'évêque. Son choix est déterminé par des considérations locales, mais aussi par sa conception d'une monarchie sacrale dans laquelle le souverain, nouveau David, est chargé avec le concours de la hiérarchie ecclésiastique de guider son peuple vers le salut. Cependant, les évêques eux-mêmes ne sont plus très sûrs. Poussant jusqu'au bout les idées théocratiques, certains voudraient mettre le pouvoir laïc en tutelle et, mélangeant idéaux religieux et intérêts matériels, soutiennent Lothaire et dénoncent en Judith le mauvais génie de l'empereur. Aussi faut-il à Louis le Pieux un homme de confiance.

¹² Gauziolène est fils d'un comte Roger installé au Mans par Charles Martel et frère d'Hervé; Herlemond II serait de Cologne; Hoding est un clerc du palais de Charlemagne; Mérole, lui est d'origine locale; Joseph, originaire du pays chartrain, semble avoir eu des liens avec l'Austrasie et la Rhénanie; les Francon sont originaires de Westphalie. Il n'y a pas de contradiction dans cette politique car évêques et grands aristocrates sont liés par la parenté ou les alliances, cf. le cas de Gauziolène. Même par la suite où la politique change, il ne faut pas voir cela sous l'angle anachronique d'une lutte entre clercs et laïcs. Il s'agit de rivalité entre ceux qui profitent du pouvoir, clercs ou laïcs, et ceux qui en sont momentanément écartés: sur ce point, cf. Philippe LE MAÎTRE, *Evêques et moines dans le Maine, IV^e-VIII^e s.*, dans: *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* 62 (1976) p. 101.

¹³ Renaud, abbé de Saint-Calais, est comme son homonyme Renaud, abbé de Marmoutiers, apparenté à la famille des comtes d'Herbauge dont le chef, Hervé, est marquis de la marche de Bretagne après 843. L'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés qui reçoit Saint-Sauveur du Mans en 845 est liée à la famille des Rorgonides, comtes du Maine, par l'intermédiaire de Gauzbert, frère de Rorgon et abbé de Saint-Maur-de-Glanfeuil après avoir été moine à Fossés. Cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 110, p. 141-42.

¹⁴ En 830, en 832, les grands révoltés sont neustriens; cf. Louis HALPHEN, *Charlemagne et l'empire carolingien*, 2^e éd., Paris 1968, p. 235.

Il le trouve en Aldric. Né en 800, celui-ci est d'origine germanique, apparenté aux Carolingiens et à la famille de Judith. Nourri à la cour impériale, il fit une carrière ecclésiastique au chapitre de Metz, haut lieu de la réforme religieuse carolingienne, puis devint confesseur de l'empereur. En le faisant nommer en 832 au Mans, Louis le Pieux y place un fidèle entre les fidèles.¹⁵

Il faut bien nous pénétrer de l'idée que l'action d'Aldric est, de façon indissociable, religieuse et politique. Derrière la lutte entre l'évêque et les moines et les laïcs usurpateurs, se profile la lutte de l'empereur contre les grands aristocrates indépendants. Il ne faut pas seulement voir de ce point de vue le procès de Saint-Calais.¹⁶ C'est toute l'œuvre d'Aldric qu'il faut envisager dans une perspective politique: politique en ce sens qu'elle concerne la vie publique d'une cité et d'un diocèse sous tous ses aspects; politique en ce sens qu'il s'agit d'un affrontement pour le pouvoir sur les gens et les biens; politique en ce sens bien particulier qu'à la politique dans un univers où la conduite de la cité d'ici-bas a pour modèle celle de la Jérusalem céleste.

I. La réorganisation de la vie religieuse

Evêque au service de son empereur, Aldric l'est d'abord dans son œuvre de réorganisation religieuse du diocèse. Elle se situe dans la droite ligne du mouvement réformateur parti de Metz sous Charlemagne et dont Louis le Pieux se fit, dès les débuts de son règne, le promoteur. Sa formation religieuse à Metz sous Gondulphe puis Drogon, ses fonctions d'écolâtre ainsi que son passage à la chapelle impériale prédisposaient Aldric à être un partisan convaincu des idées de Chrodegand et de Benoît d'Aniane. La réforme entreprise par Charlemagne et poursuivie par Louis le Pieux n'est pas un aspect secondaire de l'œuvre d'empereurs qui se seraient soucié pour des raisons personnelles des intérêts de l'Eglise. C'est, au contraire, le point central de l'œuvre de Charlemagne et de son fils. L'empereur est sur terre pour aider le peuple de Dieu à faire son salut.¹⁷ Il est, pour cela aidé par les évêques et les prêtres. Encore faut-il que le corps ecclésiastique soit sain. La réforme de l'Eglise est donc la première et nécessaire étape vers la réforme du royaume franc.

La base de cette réforme, au Mans comme ailleurs, est l'institution de la règle canoniale selon le concile d'Aix-la-Chapelle.¹⁸ Le travail d'Aldric sur ce plan tient une place considérable dans les *Gesta Aldrici* écrits par les chanoines, mais cette place reflète bien le rôle de cette institution, pierre d'angle de la réforme ecclésiastique

¹⁵ Sur la carrière d'Aldric, cf. *Gesta Aldrici*, p. 5-10 et Martin HEINZELMANN, (article) Aldrich, dans: *Lexikon des Mittelalters*, vol. I, 2^e Lieferung, Zurich-Munich 1978, 349. Sur la fidélité d'Aldric à Louis le Pieux lors de la défaite du Rothfeld, cf. *Annales Bertiniani*, éd. GRAT, VIELLIARD et CLÉMENCET, Paris 1964, p. 9.

¹⁶ Cf. notre étude du dossier de Saint-Calais, LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 58-160.

¹⁷ Cf. préambule de l'*Admonitio Generalis*, MGH, Capit. t. I, n° 12, p. 53-54.

¹⁸ MGH, Conc. t. I, p. 312-421. Les *Actus Pontificum*, p. 277, rattachent la création d'un chapitre au Mans à l'épiscopat de Francon l'Ancien, mort en 816, ainsi que l'établissement d'une mense capitulaire. Cela semble bien précoce et E. LESNE, *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IX^e s.*, Mémoires et travaux publiés par les professeurs des facultés catholiques de Lille 7, Lille-Paris 1910, p. 54, n. 4, tient ce texte pour suspect. En fait, il s'agit vraisemblablement de Francon le Jeune (816-32); cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. II, p. 313-14.

carolingienne.¹⁹ Aldric construit un cloître et une église pour les chanoines, organise la mense capitulaire. Toute une série de documents régleme les modalités de la liturgie canoniale qui va se compliquant d'année en année, et les menus des repas servis aux chanoines à l'occasion des grandes fêtes.²⁰

Souci matériel et souci spirituel vont de pair. Pour que règnent l'ordre et la paix dans le royaume, il faut que les clercs puissent se consacrer à la prière tranquillement. Or, avant Aldric, «les chanoines . . . ainsi qu'on le rapporte, n'avaient . . . aucun cloître mais se promenaient ça et là dans la ville, dormant et circulant de jour et de nuit dans les divers domiciles où ils avaient coutume de résider, et, pour maints motifs, il leur arrivait souvent de ne pas être présents aux différents offices ainsi qu'il aurait convenu.»²¹ Le regroupement, dans le quartier de la cathédrale, de leurs maisons autour d'un cloître et de bâtiments de fonction leur permet d'assurer en toute quiétude leurs fonctions et à l'évêque de surveiller son clergé. Les revenus fixes et les livraisons régulières de nourriture assurent l'existence décente des chanoines. La création de la mense capitulaire les rend économiquement indépendants de l'évêque et les protège, le cas échéant, contre une mauvaise gestion.²²

Une fois réglé le problème des chanoines, Aldric doit s'occuper des autres communautés du diocèse. Les désordres du VIII^e s. avaient entraîné la ruine de certaines abbayes qu'il fallait restaurer. Le cas le mieux connu est celui de l'abbaye Sainte-Marie-entre-les-murs-de-la-cité-et-la-rivière dont nous avons longuement étudié le dossier par ailleurs et qui redevient, avec l'appui de Judith, le principal monastère de femmes du Mans.²³ Est aussi restaurée la celle de Saint-Almire-de-Gréze-sur-Roc, dans l'est du diocèse.

Deux abbayes nouvelles sont fondées: celle de Saint-Sauveur au nord du Mans, l'enfant chéri d'Aldric, et celle de Saint-Pierre-de-Téloché, dans le sud, maison de correction pour moines rebelles.²⁴ L'histoire du diocèse rédigée sous la direction d'Aldric, les *Actus Pontificum*, manifeste le souci d'établir avec précision les dates de fondation des monastères, leurs dépendances, les vicissitudes qu'ils ont subies et les liens réels ou prétendus qui les unissent à l'évêché; même souci dans les *vitae sanctorum*.²⁵ Ainsi Aldric se préoccupe-t-il de l'autre versant de la réforme de l'Eglise, celle des moines; réforme qui se fait, au Mans, sous le contrôle et au profit de l'évêque.

¹⁹ Textes concernant les chanoines: *Gesta Aldrici*, p. 11-14, p. 17-19, p. 37, p. 61-68, p. 70, p. 79-87, p. 91-92, importance des chanoines dans son testament, p. 98-109, p. 128-30, p. 162-63, p. 165-74.

²⁰ Cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. II, p. 80-83.

²¹ *Gesta Aldrici*, p. 11.

²² Assurer la continuité de la vie religieuse, même en cas d'évêque indigne, était un souci pour un clergé qui avait gardé le souvenir de Gauziolène et de ses méthodes ainsi que de celles de Joseph, cf. *Actus Pontificum*, p. 258, p. 269.

²³ Sur ce dossier et l'authenticité de la restitution, cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 219-32.

²⁴ Saint-Almire, *Gesta Aldrici*, p. 70-71; Saint-Sauveur, *ibid.* p. 57-62 et p. 88-97; Téloché, *ibid.* 71-72. Sur ces monastères, cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 249-54.

²⁵ Monastères dont l'histoire est retracé par la Version A du Corpus du Mans: Saint-Calais, Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière, Saint-Vincent, Saint-Aubin, Saint-Ouen, Sainte-Marie-outre-Sarthe, Sainte-Marie-de Tuffé, Talidus, Saint-Martin, Sainte-Marie-d'Evron, Saint-Georges-de-Lavardin; Saint-Rimay, Saint-Almire, Saint-Bomer, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Pierre de-Céaucé, Saint-Rigomer, Saint-Alnée, Saint-Constantien, Saint-Frambault, Saint-Ulphace.

Il est impossible, malheureusement, de voir ce qu'a été l'œuvre d'Aldric au niveau rural. Si nous connaissons assez bien la carte des paroisses existant à son époque, nous ne pouvons savoir si Aldric, comme ses prédécesseurs Francon l'Ancien et Francon le Jeune, en a fondé.²⁶ Cette absence de renseignements est significative pourtant d'une disproportion entre la cité, objet des soins de l'évêque, et le monde paysan encore mal encadré religieusement. Il y a, certes, les abbayes mais la réforme de Benoit d'Aniane ne renforce pas leur rôle missionnaire, bien au contraire.²⁷

Si nous cernons bien le rôle d'Aldric dans la réforme canoniale et monastique, il est plus difficile d'appréhender son œuvre culturelle. Il existe sans doute à son arrivée au Mans une école épiscopale, sinon il la crée. Le concile de 816 avait renforcé l'obligation de cette école et l'avait liée étroitement au chapitre dans les locaux duquel elle devait être installée.²⁸ Louis le Pieux se préoccupe toujours beaucoup de cette question.²⁹ Aldric arrive d'une école renommée en particulier pour son chant et sa liturgie; il avait été écolâtre. Il fréquente la cour impériale et est en relation avec des gens comme Florus de Lyon ou Aldric de Sens, outre les liens qu'il a pu conserver avec Metz. Dans la province même dont dépend Le Mans, Tours et Orléans, bien que bien moins florissants qu'à l'époque d'Alcuin et de Théodulfe, restent des centres importants. Les liens avec Micy et Fleury, liens d'amitié ou de rivalité, sont nombreux.³⁰ Il existe donc un contexte culturel favorable.

De l'existence de cette école épiscopale du Mans, le Corpus du Mans est la preuve. C'est une œuvre collective s'étendant sur près de trente ans. Les écrivains se sont partagés les tâches, se sont relayés, chacun avec leurs particularités, mais tous nettement marqués par l'influence d'un même milieu littéraire, c'est à dire d'une même éducation. Ce travail suppose des connaissances diplomatiques et un bagage historique minimum, en dépit d'erreurs grossières – mais elles datent le plus souvent de l'épiscopat de Robert. Nous savons qu'Aldric a rédigé un recueil de canons: travail original ou simple compilation, il est le signe en tous cas d'un intérêt pour les questions juridiques, qui est évident à travers tout le Corpus du Mans.³¹ La liturgie tient une grande place dans l'œuvre d'Aldric, nous le verrons. Si Florus de Lyon s'est adressé à lui pour lui demander de le soutenir contre Amalaire, c'est sûrement en raison de ses

²⁶ Cf. *Actus Pontificum*, p. 294. La carte des paroisses existant dans le Maine au milieu du IX^e s. peut sans doute être établie à partir des listes des prétendues fondations des quatre premiers évêques, textes de la Version B: *Actus Pontificum*, p. 37, p. 41–42, p. 43, p. 45.

²⁷ Nous pourrions aussi penser que c'est parce que le monde rural est mieux encadré par le clergé séculier que les moines se consacrent davantage à la vie interne du monastère.

²⁸ MGH, *Conc.* I, p. 318.

²⁹ Cf. Pierre RICHÉ, *Ecoles et enseignement dans le haut moyen âge*, Paris 1979, p. 76 qui donne des références.

³⁰ Le cycle dit de Micy, organisé par la Vita Almiri, suppose le rayonnement de cette abbaye et de ses saints jusque dans le Maine: cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 131–34, t. II, p. 380–81. Les moines de Saint-Calais se sont réfugiés à Micy, *Gesta Aldrici*, p. 148–50. Les translations de sainte Scholastique s'inscrivent dans le cadre d'une rivalité évidente avec Fleury dont témoignent par la suite les écrits d'Adrevald: LE MAÎTRE, t. I, p. 255–61.

³¹ *Gesta Aldrici*, p. 57; certains auteurs, comme Fournier, se sont appuyés sur ce passage pour prétendre qu'Aldric était un des auteurs des *Fausse Décrétales*. Notre réfutation de cette position, LE MAÎTRE (supra n. 5) t. II, p. 412–24.

capacités en ce domaine. Dans sa lettre, Florus met Aldric sur le même pied que Raban Maur, ce qui est élogieux.³² Nous pouvons penser qu'Aldric avait rapporté de Metz le souci d'une formation de son personnel dans ce domaine.

L'introduction des *Gesta Aldrici* est un éloge très classique de la grammaire.³³ Pompeux et peu original, il suppose cependant un minimum de public sur place car c'est une œuvre qui est avant tout à usage local. Aldric semble également avoir été attiré par la poésie. Il se préoccupa à plusieurs reprises de faire faire de petites pièces pour des épitaphes, des dédicaces d'églises ou d'autels comme celui de Saint-Calais.³⁴ Les *Carmina Cenomanensia* dont la plupart exaltent sa personne ou son œuvre, sont-ils l'œuvre d'un seul auteur – en ce cas un de ses condisciples de Metz – ou de plusieurs, ce qui est plus vraisemblable?³⁵ Ils portent la marque du milieu manceau et sont étroitement liés aux étapes des *Gesta Aldrici*.³⁶ Pleins de bonne volonté et d'emphase, ce sont de pesants exercices scolaires qui ne rappellent guère l'art d'un Théodulfe par exemple.

En dépit de tout, le niveau culturel général est très faible. La langue est simple, pour ne pas dire simpliste, le vocabulaire limité, parfois incorrect, bourré de chevilles et de redites au point que l'on reconnaît immédiatement un texte issu du Corpus du Mans à ses tics de langage.³⁷ Certes le genre littéraire des *Gesta Episcoporum* n'est pas propice à l'étalage des connaissances, à des effets de style ou à des recherches théologiques, mais la pauvreté du bagage intellectuel des auteurs n'en est pas moins évidente. Les ouvrages cités ou utilisés sont peu nombreux: quelques *vitae sanctorum*, surtout de Fortunat et des Annales royales.³⁸ Grégoire de Tours est inconnu, la Bible est peu citée. Les allusions de l'auteur de la *Vita Iuliani* qui date de la Version B d'ailleurs, aux ouvrages du Pseudo-Denys dont la paternité est attribuée à Julien sont énormes à une époque où se répandent les traductions d'Hilduin! Il est probable que le *Liber Pontificalis* n'est connu qu'à l'époque de Robert.³⁹ La spiritualité est réduite à l'observation des rites, aux manifestations spectaculaires du culte, à l'énumération de miracles, à la soumission à la hiérarchie. Les *vitae sanctorum* du Corpus du Mans sont, pour la plupart, littérairement et spirituellement indigentes. Les rares passages d'un certain niveau sont des plagiats.

En résumé, il ne semble pas que l'instruction au Mans, sous Aldric, ait dépassé le niveau minimal recommandé par l'*Admonitio Generalis*: »Psaumes, notes, chant, comput, grammaire«. ⁴⁰ Seules les connaissances liturgiques et les techniques liées à

³² *Adversus Amalarium*, MGH, Epist. III, p. 267.

³³ *Gesta Aldrici*, p. 1–4.

³⁴ *Carmina Cenomanensia*, n^o 1, 6, 10, 13, 14.

³⁵ Le carmen n^o 5 est l'œuvre d'un compagnon messin d'Aldric, v. 30, p. 626; mais le style de ce poème est sensiblement différent des autres; cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 337–39.

³⁶ N^o 1, sur le changement de titulature de la cathédrale; n^o 4, sur des dons d'Aldric à l'église du Mans; n^o 6, sur Saint-Etienne et le cloître des chanoines; n^o 7, sur toute la carrière d'Aldric; n^o 8, sur des dons de Judith; n^o 9 et 10, sur la reconquête de Saint-Calais.

³⁷ En particulier, l'usage de *praefixus* pour *praedictus*.

³⁸ *Vita Albini*, *Vita Paterni* de Venance Fortunat; *Vita Aviti*, *Vita Karilephi I*; sur Annales, *Gesta Aldrici*, p. 164. Robert a connu davantage de textes hagiographiques: cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. II, p. 397–411.

³⁹ Cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 351.

⁴⁰ MGH, Capit. I, p. 60.

l'existence d'un scriptorium actif, éléments de droit et de diplomatique, semblent avoir été davantage développées. En fait, nous nous trouvons face aux résultats des réformes scolaires carolingiennes, avec leurs réussites et leur limites; c'est le niveau moyen du chanoine de base! Nous ne rencontrons guère mieux, à la même époque à Tours, Orléans, Fleury ou Chartres.⁴¹

II. La reconstruction matérielle du diocèse

Cette œuvre de réforme et de restauration spirituelles et matérielles supposait d'importants travaux. L'application de la règle de Chrodegand entraînait la nécessité de créer des bâtiments à l'usage des chanoines. Les développements de la liturgie liés à l'instauration d'une vie commune pour les clercs et à l'évolution de la spiritualité à l'époque nécessitaient des réaménagements de la cathédrale.⁴² S'y ajoutaient les fondations et les restaurations de monastères. Même si les auteurs des *Gesta Aldrici* en rajoutent sans doute pour mieux glorifier leur héros, le bilan que nous pouvons dresser est assez imposant, d'autant que l'essentiel en a été accompli entre 835 et 840.⁴³

Il faudrait évidemment pouvoir préciser l'ampleur exacte des travaux, ce qui n'est pas toujours possible. La rapidité des travaux de Saint-Sauveur ne prêche pas en faveur d'une construction très solide: sans doute s'agit-il de bois et de pisé. L'ensemble est cependant assez complet et décrit avec précision.⁴⁴ Nous ne savons rien sur les matériaux utilisés à Saint-Almire-de-Gréez et à Saint-Pierre-de-Téloché, si ce n'est que furent installés des moulins en ce dernier lieu.⁴⁵

Pour les chanoines, Francon l'Ancien ou Francon le Jeune avait bâti à l'ouest de la cathédrale un réfectoire.⁴⁶ Autour de celui-ci, Aldric développe un véritable quartier canonial en construisant des maisons individuelles et des bâtiments de fonction: cloître dont il est dit que le toit est double – ce qui peut s'entendre d'un toit à double pente, ou d'un toit à deux étages, l'un surmontant le cloître, l'autre une galerie supérieure – cellier, galeries couvertes et d'autres édifices.⁴⁷ A l'intérieur du cloître est consacrée une église dédiée à saint Etienne, le patron des chanoines dont le culte s'était développé à Metz. Est-ce une église neuve ou la restauration de l'ancienne basilique Saint-Etienne mentionnée dans le testament de Bertrand du Mans au début du VII^e s.?⁴⁸ Elle est, en

⁴¹ RICHÉ (supra n. 29) p. 104.

⁴² Cf. Jean HUBERT, La vie commune des clercs et l'archéologie, dans: La vita comune del clero nei secoli XI e XII, Atti della Settimana di Studio, Milan 1959, p. 91; Carol HERTZ, Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne, Paris 1963.

⁴³ De toute façon, les auteurs du Corpus du Mans écrivant pour un public contemporain, ou, pour les clercs de Robert – mais ils ont peu touché à la partie narrative des *Gesta Aldrici* – une vingtaine d'années après les événements, ne peuvent se permettre de mensonges flagrants en ce qui concerne les fondations et les restaurations.

⁴⁴ *Gesta Aldrici*, p. 57-58.

⁴⁵ Ibid. p. 71.

⁴⁶ *Actus Pontificum*, p. 277.

⁴⁷ *Gesta Aldrici*, p. 11-12.

⁴⁸ *Actus Pontificum*, p. 138.

tout cas, pourvue par Aldric d'une galerie en étage ou d'un déambulatoire surélevé entourant l'abside et la nef.⁴⁹

D'importants travaux sont également effectués à la cathédrale. Le vieil édifice, vraisemblablement fondé par saint Victeur au V^e siècle et agrandi par Innocent qui l'avait doté d'un plan cruciforme, est conservé.⁵⁰ Mais Aldric reconstruit et agrandit l'abside, consacré en novembre 835 et une galerie supérieure est installée dans la nef.⁵¹ Il fait, en outre, bâtir un massif occidental – Westwerk – dédié à saint Jean-Baptiste.⁵² S'agit-il d'une seconde abside, d'un porche narthex comme à Tournus ou d'une véritable église à l'intérieur de la cathédrale comme Notre-Dame-la-Ronde à Metz? De toute façon, les travaux avancent vite, car, compte tenu des événements, ils ne purent guère avoir été entrepris avant la fin de 834. Or, la dédicace de la partie occidentale a lieu le 21 juin 836.

Cette restauration semble cependant avoir été insuffisante et, en février 840, Aldric souhaite reconstruire à neuf une nouvelle cathédrale, à un autre emplacement, en raison de l'état de délabrement de l'ancienne.⁵³ Il n'y a pas lieu de suspecter ici un mensonge des faussaires.⁵⁴ Durant les travaux de 835–36, Aldric ne touche pas à la vieille nef dont les superstructures sont en bois.⁵⁵ En dépit des travaux de couverture de Francon l'Ancien, les parties datant de trois ou quatre siècles peuvent menacer ruine. Malgré le projet d'Aldric, la cathédrale n'est pas reconstruite ailleurs. Les événements de la seconde partie de son épiscopat ne le lui permettent pas.⁵⁶ Elle est finalement incendiée par les Normands sous son successeur, Robert, en 866.⁵⁷

Les travaux réalisés au monastère Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière sont également importants et durent au moins deux ans et demi, jusqu'à la fin de 838. Le monastère est en ruine lorsqu'Aldric le reconquiert en mars 836. Il y reconstruit une église plus vaste que l'ancienne et y fait établir une fontaine d'eau vive au milieu du cloître.⁵⁸ A Saint-Vincent, ce sont surtout des travaux de couverture et de ravalement de l'antique église, mais un nouveau cloître est cependant édifié au nord de celle-ci.

Tout cela suppose de l'argent.⁵⁹ Aldric y contribue sur sa fortune personnelle, la

⁴⁹ *Gesta Aldrici*, p. 12–13.

⁵⁰ Les *Actus Pontificum*, p. 31, prétendent que la cathédrale fut fondée au 1^{er} s. par Julien en l'honneur de sainte Marie et saint Pierre et qu'elle fut transformée et dédiée à Gervais et Prothais par Innocent au VI^e s. (p. 54–55). Cette version des événements date de l'épiscopat de Robert, comme toutes les mentions relatives à Julien. La Version A attribuait sans doute la fondation à saint Victeur mais le chapitre le concernant a été trop remanié pour que l'on puisse en tirer quelque chose; *LE MAÎTRE* (n. 5) t. I, p. 324–25 et 349–50.

⁵¹ *Gesta Aldrici*, p. 14–16.

⁵² *Ibid.* p. 16–17; cf. HEITZ (*supra* n. 42) p. 154–57.

⁵³ *Ibid.* p. 195–96.

⁵⁴ Ce que suppose GOFFART (*supra* n. 2) p. 131–32.

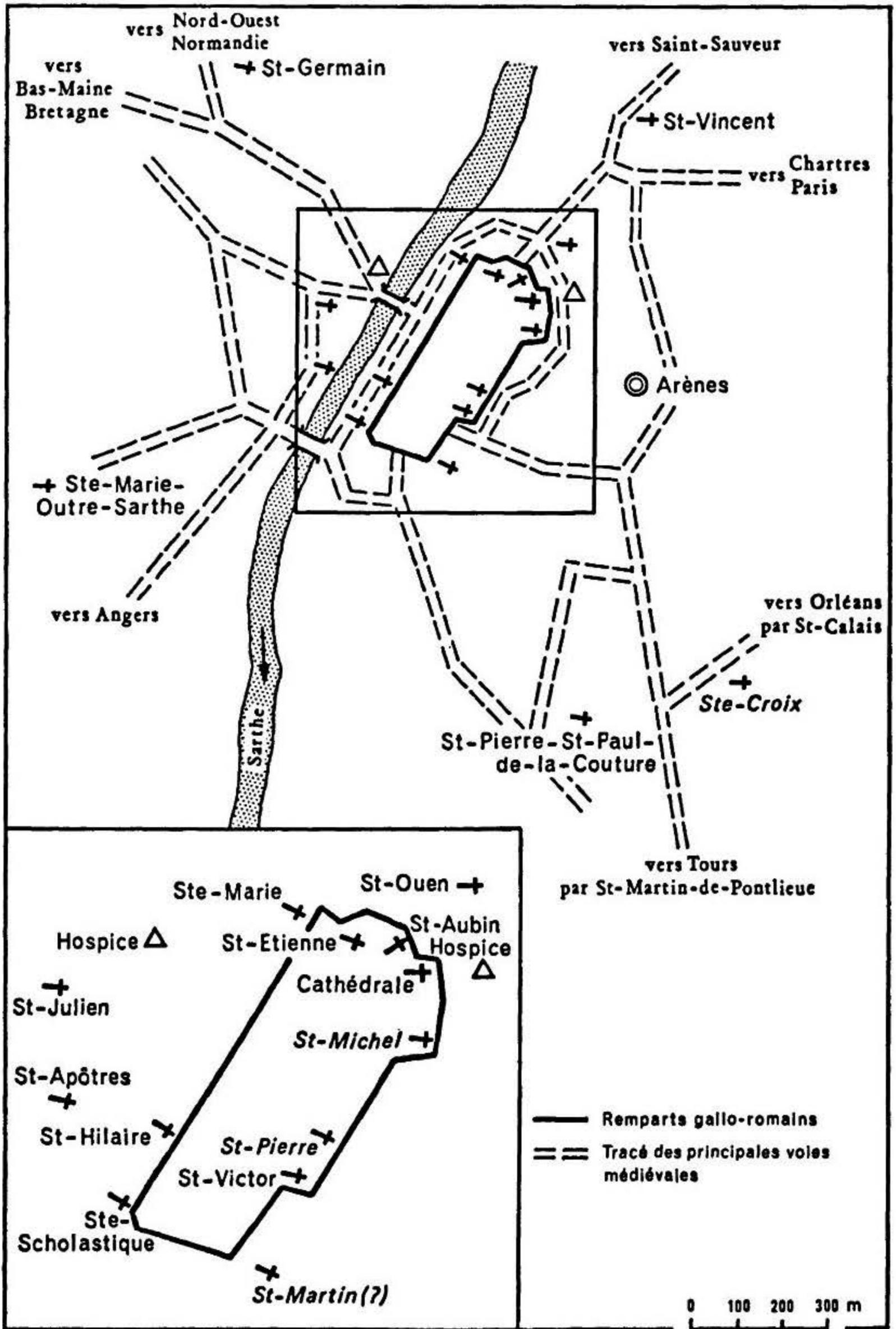
⁵⁵ Les *Actus Pontificum*, p. 54, mentionnent l'existence d'un arc de pierre au milieu de la nef, correspondant sans doute à l'ouverture de l'abside primitive. Qu'il puisse servir de point de repère suppose que le reste était en bois.

⁵⁶ Si la cathédrale avait été reconstruite, il en aurait été fait mention dans la conclusion des *Gesta Aldrici*, p. 123–27 rédigée à l'époque de Robert.

⁵⁷ *Actus Pontificum*, p. 338.

⁵⁸ *Gesta Aldrici*, 68–69; sur Saint-Vincent, p. 73.

⁵⁹ Aldric fait également fabriquer des vases sacrés dont un magnifique ciboire, *ibid.* p. 57, ainsi que des cloches, p. 125.



Les principaux sanctuaires du Mans au IX^e siècle. – Les sanctuaires inscrits en italiques ne sont pas formellement attestés comme encore en fonction à l'époque d'Aldric. Ils existaient au VII^e siècle.

famille impériale aussi.⁶⁰ Mais le plus gros est pris sur les domaines de l'évêché. La charge pour les finances de ce dernier dut être élevée d'autant qu'Aldric accomplit aussi des travaux d'intérêt général: remise en état de l'aqueduc et construction de deux hospices, l'un pour les pauvres au nord-est de la ville, au pied de la cathédrale, l'autre pour les hauts personnages, de l'autre côté de la Sarthe, près du pont Sainte-Marie.⁶¹ Tout cela explique en partie l'acharnement mis à récupérer les terres sur les laïcs et à faire payer les redevances. En fait, au niveau local, l'évêque assume les charges principales d'un état, ce qui prouve bien, à nouveau, les dimensions politiques de l'œuvre d'Aldric. En usurpant une terre ou en refusant de payer les nones et les décimes, un laïc ne porte pas seulement atteinte aux intérêts de l'Église, il nuit en principe – et bien souvent en fait – à la collectivité tout entière, crime passible des pires châtiments dans l'au-delà.

Aussi Aldric réalise-t-il un effort particulier de mise en valeur du temporel de l'évêché. Deux documents nous fournissent des indications sur ce qu'est alors cet effort.

Tout d'abord, la *commemoratio de mansionilibus et novalibus*, la liste des mesnils et terres nouvellement mises en culture, texte exceptionnel en ce qu'il permet d'établir la réalité d'un effort de défrichement.⁶² S'agit-il d'une simple restauration d'anciennes terres laissées à l'abandon, ou bien y a-t-il réellement extension du terroir cultivé? Il est difficile de le savoir. Il est probable qu'il s'agit surtout d'une reconquête, sans exclure localement, en particulier dans les forêts du nord-ouest, un gain de terres sur les bois. 152 manses ou mesnils sont ainsi mentionnés pour 91 lieux différents.⁶³ L'identification des toponymes présente de nombreux problèmes et nécessite d'être entièrement repris sur des bases nouvelles.⁶⁴ Sans préjuger des résultats définitifs de recherches en cours, nous pouvons déjà souligner que cet effort de défrichement s'effectue surtout à la périphérie du diocèse. Les régions les plus concernées sont le sud-est, vallée du Loir et petite Beauce, l'est, vallée de la Braye et région de Saint-Calais, Perche orientale: environ la moitié des mentions. Viennent ensuite les marges septentrionales, Saosnois, bordures des forêts de Perseigne et d'Andaine, région de Ceaucé entre Mayenne et Domfront. Entre le cinquième et le quart des mentions se situent dans les environs immédiats du Mans, surtout au nord et à l'ouest.

Il est impossible d'évaluer avec précision la valeur et la superficie des terres conquises ou reconquises sur les friches. En attribuant une valeur moyenne de 10 hectares au manse – ce qui semble un peu faible dans l'ouest de la Neustrie – ce sont

⁶⁰ Pour Aldric, cf. son testament, *Gesta Aldrici*, p. 98–109; dons à Saint-Sauveur, p. 60; aussi *Carmen* 4. Pour la famille impériale, *Gesta Aldrici*, p. 73 et *Carmen* 8.

⁶¹ *Gesta Aldrici*, p. 123–24.

⁶² *Ibid.* p. 74–78.

⁶³ Le calcul donne 192 mais trois mentions fautives, p. 76, donnent à elles seules les 40 menses de trop. Cet effort de défrichement correspond aux prescriptions impériales, par exemple celles d'Aix, en 813: cf. Robert FOSSIER et Jean CHAPELOT, *Le village et la maison au Moyen Age*, Paris 1980, p. 33.

⁶⁴ L'identification de l'actuelle édition des *Gesta Aldrici* dépend surtout de Th. CAUVIN, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Paris 1845 qui, en dépit d'un travail considérable, est dépassé. Une nouvelle identification doit tenir compte des classements géographiques que semble avoir adopté l'auteur de la liste, ainsi que des contextes dans lesquels sont situés certains de ces toponymes en d'autres endroits du Corpus du Mans.

1500 hectares au moins qui sont rendus à la culture. Mais nous savons que les dimensions du manse sont très variables et qu'une moyenne ne veut pas dire grand chose.⁶⁵ Il ne faut pas, en outre, être victime d'une illusion d'optique: au niveau local, ce ne sont en général que deux ou trois manses, parfois un, très rarement plus de cinq, qui sont remis en exploitation. Il n'y a donc qu'une très faible augmentation de la superficie de chaque centre agricole; c'est un saupoudrage. Sauf peut-être dans la région du Mans et dans la vallée du Loir où nous discernons une certaine concentration, l'économie locale s'en trouve sans doute peu modifiée. Mais cette conquête des friches est l'indice d'un démarrage que nous aurions tort de négliger, bien que les troubles à partir de 840 aient probablement réduit ces efforts à néant.

Le second document est le testament d'Aldric daté de septembre 838.⁶⁶ Pièce intéressante mais difficilement utilisable, il s'agit de la disposition par Aldric de ses biens meubles: argent et orfèvrerie, récoltes et surtout troupeaux. Aucune quantité précise n'est fournie et nous n'avons que l'indication des 55 lieux où se trouvent ces troupeaux. Il semble que ces troupeaux constituent des acquisitions personnelles d'Aldric et que c'est pour cela qu'il en dispose.⁶⁷ Ces troupeaux se trouvent dans des *villae* de l'évêché et dans des biens fonds achetés par Aldric sans que la distinction soit faite. Il nous est donc impossible de savoir, parmi ces 55 *villae*, lesquelles sont des biens personnels de l'évêque, lesquelles appartenaient déjà à l'église du Mans lors de son arrivée et lesquelles sont des achats effectués pour cette église depuis 832, ce qui aurait permis une évaluation de la croissance du patrimoine ecclésiastique.⁶⁸

Deux éléments sont cependant à souligner. D'une part, nous retrouvons le même genre de localisation que dans la liste des mesnils, avec l'assez forte prédominance du sud-est du diocèse. D'autre part, l'élevage apparaît comme une activité essentielle au développement de laquelle s'est tout particulièrement consacré l'évêque: »Je n'ai pas en effet (à mon arrivée) trouvé dans tout le diocèse vingt juments, à présent, j'en laisse, grâce à Dieu, sept troupeaux avec leurs étalons.«⁶⁹

Comment interpréter ces indications? La localisation des *villae* nommées ne correspond pas aux régions traditionnelles des possessions de l'évêché: absence presque complète des vallées de la Sarthe et de l'Huisne, de l'est et du sud du Mans, des zones riches vouées à la culture des céréales.⁷⁰ Aldric a-t-il donc choisi de développer, en créant de nouveaux manses et en accroissant les troupeaux, les terres moins fertiles plus propices à l'élevage? Mais si cela pourrait être le cas dans les exploitations situées dans les marges percheronnes et normandes de sol marneux ou cristallin, cela ne vaut pas pour les terres calcaires légères de la petite Beauce, de la vallée du Loir et de la

⁶⁵ Cf. Guy FOURQUIN, *Le premier Moyen Age*, dans: Georges DUBY et Armand WALLON, *Histoire de la France rurale*, t. I, p. 345.

⁶⁶ *Gesta Aldrici*, p. 98-109; sur l'authenticité de cette pièce, LE MAÎTRE (n. 5) t. II, p. 250-52.

⁶⁷ Cf. *Gesta Aldrici*, p. 102.

⁶⁸ Une étude méthodique de l'origine de certains des biens nommés permettra peut-être d'affiner l'analyse, sans cependant que l'on puisse arriver à un résultat très satisfaisant.

⁶⁹ *Gesta Aldrici*, p. 102.

⁷⁰ On peut penser que ces terres riches sont justement celles qui ont disparues au cours du VIII^e s. et que l'église n'a conservé que les moins bonnes. Mais, en fait, dans ce document, Aldric ne nomme pas toutes les propriétés cathédrales, seulement celles où il a développé des troupeaux.

région de Saint-Calais. Pourquoi aussi cette importance attachée par Aldric à l'élevage des chevaux?

Nous pouvons émettre l'hypothèse que le développement de ces régions résulte d'un choix politique et stratégique. Il s'agit de tenir solidement les voies d'accès vers le reste de la Neustrie, en direction de Tours – vallée du Loir – d'Orléans – région de Saint-Calais – de Chartres et de Paris – Saosnois – d'étendre le contrôle épiscopal dans les régions frontières de la Normandie aux vastes forêts peu pénétrables, de renforcer la marche de Bretagne au nord de Mayenne. Certaines *villae* jalonnent une route de rocade intérieure qui de Thorigny en Bessin au Mans par les régions de Sées et d'Alençon permet le déplacement de troupes chargées de lutter contre les incursions bretonnes.

L'importance attribuée à l'élevage est peut-être le signe d'un type d'économie rurale différent de celui rencontré dans les plateaux du Bassin Parisien.⁷¹ Il paraît aussi devoir être mis en relation avec le ravitaillement et la remonte des armées impériales lors de leur concentration dans le Maine avant des campagnes vers l'Aquitaine ou la Bretagne. La viande est d'abord la nourriture des guerriers. Dans l'est du diocèse, les troupes arrivant de Neustrie trouvent nourriture et montures fraîches. Cette politique rend d'autant plus cruciaux les affrontements pour le contrôle de ces régions jusqu'alors délaissées par l'évêché au profit des ermitages et des abbayes, en particulier la région de Saint-Calais, carrefour stratégique au croisement des routes du Mans à Orléans et de Chartres à Tours.⁷²

III. La récupération du temporel de l'évêché

Dans l'effort de récupération entrepris par Aldric, deux préoccupations interfèrent: préoccupation du pouvoir impérial et de son agent qui est celle de la remise en ordre, préoccupation de l'évêque qui est celle de recouvrer un temporel usurpé. Elles ne se distinguent pas complètement l'une de l'autre dans la mesure où pour l'évêque l'ordre politique et social dépend d'une Eglise riche et prospère. L'aspect proprement politique nous semble prédominant tant au niveau de l'importance de l'enjeu que parce que, sans l'appui de l'empereur, Aldric n'aurait jamais pu espérer faire triompher certaines de ses revendications douteuses.

Il n'en reste pas moins que l'empereur et l'évêque ont tiré parti d'une situation locale de conflit entre les divers propriétaires terriens du Maine. L'église du Mans se considère, à tort ou à raison, comme spoliée. Pourquoi? Pour les chanoines, auteurs du Corpus du Mans, la raison en est simple: l'incurie des évêques Gauziolène et Joseph, la tyrannie d'une grande famille, celle des Hervéides, et la perversité de certains hommes comme Abraham et Ebroïn expliquent qu'en quelques années du VIII^e siècle la richesse accumulée par les évêques des VI^e et VII^e siècles ait été dissipée.⁷³

⁷¹ Voir, par exemple, l'importance attribuée à la viande de mouton et de porc dans les menus des repas servis aux chanoines: *Gesta Aldrici*, p. 18, 61, 70, 81.

⁷² Sur la dualité et l'opposition entre la pastorale de l'évêque et celles des moines, cf. LE MAÎTRE (supra n. 12) p. 97-98.

⁷³ *Actus Pontificum*, p. 261-64, 268-71.

Toutes les revendications sont justifiées, il faut seulement lutter contre des usurpateurs. Il est bien évident que nous ne pouvons admettre totalement ce point de vue par trop partial. C'est une vision beaucoup trop simpliste – la réalité est loin d'être aussi claire – et beaucoup trop tendancieuse, ainsi que le prouve le cas de Saint-Calais.⁷⁴ Il ne faudrait, pourtant, pas verser dans l'excès inverse et tenir pour non fondées toutes les prétentions épiscopales, ce qu'ont fait de nombreux auteurs. Le cas de Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière, monastère épiscopal au cours des VI^e et VII^e siècles et usurpé à la fin du VIII^e siècle, est là pour nous mettre en garde.

Il faut reconnaître que nous manquons d'éléments d'appréciation et de comparaison permettant d'évaluer l'ampleur réelle des pertes subies. La nécessité d'un travail systématique d'identification de chaque bien foncier et de reconstitution de son histoire s'impose. Cela pourrait permettre une première évaluation qui restera de toute façon bien aléatoire car, en cas de disparition, il est le plus souvent impossible de savoir s'il s'agit d'une vente ou d'une usurpation.⁷⁵ Il est certain qu'il y a un minimum de véracité dans la thèse de l'évêché. La pratique de la précaire sur ordre royal n'a pas seulement spolié l'église du Mans mais aussi bien d'autres diocèses. Les troubles du VIII^e siècle ont favorisé l'installation d'évêques indignes qui ont utilisé le temporel de la cathédrale comme biens personnels.

En fait, ce qui compte, c'est la vision qu'ont de la situation les contemporains d'Aldric plus que la situation en elle-même. Or, ce qui domine, c'est la conception d'un âge d'or suivi d'un temps de ruine et le sentiment que toutes les difficultés actuelles proviennent de spoliations illégitimes. Quelle que soit sur tel ou tel point précis la dose de mensonge conscient, il y a, globalement, chez les chanoines la conviction profonde de la justesse de leur position. C'est de cet état d'esprit que va profiter Louis le Pieux et, sans doute, la plupart des clercs manceaux n'ont-ils pas clairement conscience du jeu qu'on leur fait jouer. De cette incompréhension des véritables dimensions du conflit, tout le Corpus du Mans témoigne, en particulier le Mémorial.⁷⁶ Seul, Aldric, à la charnière des deux domaines, a la possibilité de comprendre et l'enjeu et la stratégie. Visiblement, son successeur, Robert, ne saisit déjà plus très bien les véritables dimensions du problème.

Mais s'il y a politique cohérente de Louis le Pieux, surtout à partir de la fin de 834, ce sont les circonstances qui commandent les choix pratiques.

Dès le début de son épiscopat, Aldric se trouve confronté de façon violente à des usurpateurs, des laïcs qui considèrent Saint-Vincent, Saint-Aubin et Saint-Ouen comme ›Eigenkloster‹. Indice d'une situation grave car Saint-Vincent est la principale des basiliques suburbaines, nécropole de nombreux évêques. Que des laïcs aient cru pouvoir s'en emparer et que l'évêque ait du mal à la conserver, donne la mesure de

⁷⁴ Les auteurs du Corpus du Mans attribuent toutes les spoliations au temps des premiers carolingiens. Certains indices laissent à penser que la fin du VII^e s. et le début du VIII^e s. furent plus agités qu'ils ne veulent le dire et que, dès avant la prise de contrôle de la région par Charles-Martel, en 724, l'église du Mans avait déjà souffert; cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. II, p. 121–30.

⁷⁵ Nous avons démontré l'authenticité d'une pièce intéressante, une charte de confirmation générale de 796, Actus Pontificum, p. 278–82, qui pourrait permettre une première approche: cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 294–96, t. II, p. 88–103 et 201–03.

⁷⁶ Sur le Mémorial, cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 93–105 et 112–22, t. II, p. 10–21.

l'état de délabrement du patrimoine ecclésiastique.⁷⁷ L'appui de l'empereur est décisif en la circonstance comme lors de la reconquête, quelques jours plus tard, de l'importante villa du Breuil-Neuville.⁷⁸

Il y a de fortes chances que cet état se soit encore dégradé durant les troubles de 833–834, où les partisans de Lothaire tiennent le Maine alors que l'évêque est absent et isolé.⁷⁹ La situation ne se redresse qu'après la défaite finale de Lothaire près de Saint-Calais, en août 834. Un intéressant document nous renseigne sur les conditions régnant dans le Maine à la fin de cette même année: une lettre de Louis le Pieux à Aldric.⁸⁰ L'évêque s'était plaint de spoliations effectuées par Germund et ses compagnons à partir de précaires. L'empereur lui donne l'ordre de détenir ces biens jusqu'à l'arrivée d'Helisachar chargé d'enquêter, ce qui suppose une position de force du prélat capable de s'emparer des terres litigieuses et un a priori favorable de l'empereur. Germund et consors font sans doute partie des alliés de Lothaire.

Les lignes 6 et 7 laissent entendre que, restitution ou pas, Aldric obtiendra ces biens pour récompense de sa fidélité. Il lui est, en outre, demandé de faire rapidement un rapport sur la situation des partisans de l'empereur dans la région: preuve du rôle politique joué par l'évêque au Mans. Les deux aspects de la question sont déjà là: la politique de règlement de compte et de remise en ordre et la volonté épiscopale de reconstituer le temporel pillé en mettant à profit des circonstances favorables.⁸¹

Ce n'est vraiment qu'au début de 836, lorsque le pouvoir impérial est bien rétabli, qu'Aldric passe à l'action. Nous pouvons situer avec assez de précision le moment où il prend conscience de ses possibilités. Lors de la découverte du dossier ancien concernant Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière et de la réussite des interpolations mineures qu'il effectua sur ce dossier, Aldric découvre à la fois la richesse du chartrier de la cathédrale et, en même temps, l'usage qu'il peut en faire s'il prend la peine de le compléter et éventuellement de le modifier.⁸²

Il hésite au départ et semble avoir pensé à demander une charte de confirmation générale à Louis le Pieux à partir d'une fausse confirmation datée de 802.⁸³ Mais les succès impériaux et ses réalisations des années 836–37 l'orientent vers une autre voie: la reconquête de Saint-Calais, morceau de choix pour l'évêque, nid de rebelles pour le partisan de l'empereur. A travers le Mémorial reconstitué, nous pouvons suivre les étapes du procès. Le dossier, préparé durant l'année 837, semble l'avoir été avec l'accord de l'empereur. Une mise en scène permet d'emblée la condamnation de l'abbé

⁷⁷ *Gesta Aldrici*, p. 20–22; Saint-Vincent était encore propriété épiscopale sous les Francon et servit de lieu de sépultures pour ces deux évêques. S'agirait-il d'une tentative d'appropriation par les héritiers de Francon le Jeune?

⁷⁸ *Ibid.* p. 10 et p. 30–33.

⁷⁹ Sur cet isolement de l'évêque, cf. la lettre de protection de Grégoire IV, *Actus Pontificum*, p. 318–27, vraisemblablement authentique; cf. Walter GOFFART, Gregory IV for Aldric of Le Mans: a genuine or spurious decretal?, dans: *Mediaeval Studies* 28 (1966) p. 22–38.

⁸⁰ *Gesta Aldrici*, p. 185–86.

⁸¹ Cela n'exclut pas chez l'empereur la poursuite de pratiques antérieures. Il semble bien qu'il ait utilisé des précaires sur ordre impérial pour récompenser ses vassaux Bavon et Acbert en 835 et 840: *Gesta Aldrici*, p. 174 et 191; sur ces pièces, LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 302.

⁸² Cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 221–32.

⁸³ *Actus Pontificum*, p. 282–87; cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. II, p. 108–20 et 203–05.

Sigmund pour félonie. Avant même les travaux de la commission d'enquête, Saint-Calais est remis en bénéfice à Aldric et les moines rebelles, pourchassés durant l'été, sont finalement remis à l'évêque qui les place sous bonne garde dans son nouveau monastère de Saint-Pierre-de-Téloché, avec l'accord du synode. Nettoyage par le vide, en quelque sorte! Qu'Aldric obtienne ou non restitution – ce qui a lieu en septembre 838 – est finalement secondaire pour Louis le Pieux. L'essentiel est fait et l'évêque contrôle pour lui l'abbaye.⁸⁴

Aldric, dans le même temps, n'oublie pas le reste du diocèse. Les *Actus Pontificum*, Version A, rédigés à l'époque, permettent de reconstituer dans un sens favorable à l'évêché, l'histoire de ses propriétés et de ses relations avec les monastères. Trois faux contrats de précaires attribués à l'évêque Mérole semblent avoir servi de base à des revendications contre des laïcs.⁸⁵ Une série de Vies de saints, *Vita Ricmiri*, *Elogium Frambaldi*, *Vita Ernei*, *Vita Alnei*, *Vita Leonardi*, témoigne de la volonté de l'évêque de se subordonner les sanctuaires de ces mêmes régions où il accomplit à la même époque un effort économique tout particulier: vallée du Loir, frontières septentrionales.

Mais cette œuvre est brutalement interrompue par la mort de celui-là même qui l'a inspirée et rendue possible: Louis le Pieux. Certes, nous sommes victimes de nos sources puisque les *Gesta Aldrici* s'arrêtent à 841; il y a pourtant peu de chances que cette œuvre de restauration se continue après cette date compte tenu de la situation politique. La conclusion des *Gesta Aldrici* qui date de la Version B n'en fait pas mention et se lamente au contraire sur l'inachèvement du travail d'Aldric.⁸⁶ Nous n'avons qu'une seule indication de ce qu'est, par la suite, la politique d'Aldric sur ce plan. Après 850, il tente, profitant d'une relative accalmie, de récupérer Saint-Calais ce qui donne lieu à la riposte des moines et au concile de Bonneuil.⁸⁷ Il est difficile de dire s'il s'agit simplement du regret nostalgique de la perte d'un fructueux élément du patrimoine épiscopal, ou si Aldric, et surtout ses clercs car il est invalide, ont tenté de reprendre l'entreprise dans le même esprit que sous Louis le Pieux. La publication de Vies de saints dans les années 855–57, *Vita Almiri*, *Vita Boamiri*, *Vita Ulphacii*, *Vita Constantiani*, qui, bien que s'inscrivant dans le cadre de la querelle de Saint-Calais, tentent d'élargir le débat en relançant une série de revendications sur des ermitages orientaux, peut, peut-être, le laisser penser.⁸⁸ Mais faute d'un contexte politique favorable, l'entreprise est vouée à l'échec. La grande erreur de Robert est de ne pas l'avoir compris.

IV. Les aspects idéologiques de l'œuvre d'Aldric

Ce contrôle accru de l'évêque sur son diocèse, dans le sens de la politique impériale, n'apparaît pas seulement au niveau des objectifs matériels mais aussi au niveau idéologique. Toutes les réformes liturgiques d'Aldric s'inscrivent dans la perspective

⁸⁴ Cf. LE MAÎTRE t. I. p. 100–101.

⁸⁵ *Gesta Aldrici*, p. 181–85; cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 299–304.

⁸⁶ *Gesta Aldrici*, p. 126.

⁸⁷ Cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 112–28.

⁸⁸ *Ibid.* p. 129–34.

de cette monarchie sacrée qu'ont cherché à promouvoir Charlemagne et son fils et dans laquelle le peuple de Dieu est guidé sur la route du salut par un empereur assisté des évêques. Si les *Gesta Aldrici* témoignent de beaucoup de respect envers l'empereur et envers Judith et Charles – il n'est pas question des autres fils – il est significatif que cette place soit aussi importante dans les textes liturgiques. Chanoines, moines et moniales doivent prier pour l'empereur et sa famille et ce faisant pour tout le peuple des fidèles.⁸⁹ Le développement du culte du Sauveur dont Aldric se fait le champion, si il correspond à une évolution de la sensibilité religieuse contemporaine, vise surtout à promouvoir le modèle du Christ chef de l'humanité et garant de son salut dont l'empereur carolingien est l'image ici-bas. Nous renvoyons le lecteur aux pages très éclairantes de M. C. Heitz sur le sujet.⁹⁰

La cathédrale du Mans restaurée voit sa titulature transformée et est désormais dédiée au saint Sauveur, à sainte Marie et aux saints Etienne, Gervais et Prothais – ces deux derniers étant les patrons primitifs.⁹¹ La même titulature est attribuée au monastère du Saint-Sauveur et à l'église claustrale du monastère Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière; un autel de Saint-Calais reconquis est dédié au Sauveur.⁹² Il y a bien là une volonté délibérée. Notons que cette vogue du culte du Sauveur, très développée à l'époque en Germanie et dans les territoires austrasiens, l'est beaucoup moins en Neustrie. Le Mans est un cas assez isolé. Mais elle est particulièrement nette dans les centres avec lesquels Aldric entretient des relations: la cour impériale, Metz, Sens et Saint-Maur des Fossés.⁹³ Ce culte dont Louis le Pieux est un ardent propagandiste, semble avoir son origine dans les milieux réformateurs de la cour d'Aquitaine puis de la cour impériale autour de Benoît d'Aniane et de l'église de Metz, milieu qui fut celui de l'éducation d'Aldric.⁹⁴ La titulature cathédrale unit d'ailleurs étroitement le Sauveur, modèle impérial, sainte Marie, patronne de la chapelle d'Aix, Gervais et Prothais, les protecteurs du Mans et Etienne, patron de l'église messine et archétype du diacre et du chanoine. C'est dire que la dévotion instaurée par Aldric est chargée d'un contenu politique précis.

En même temps que l'évêque exalte l'empereur, il renforce la monarchie épiscopale dans la même perspective sociale. L'évêque est l'auxiliaire privilégié de l'empereur dans sa tâche spirituelle et le garant de la filiation orthodoxe aux apôtres. L'attribution de la même titulature que celle de la cathédrale à des monastères souligne la dépendance étroite de ceux-ci envers l'église mère. Les déplacements de reliques sont un autre moyen de renforcer ces liens. Tous les patrons d'abbayes et de celles ont leurs reliques dans des autels de la cathédrale. En revanche, l'évêque fait distribuer des reliques de ses

⁸⁹ *Gesta Aldrici*, p. 17, 72, 73.

⁹⁰ HEITZ (supra n. 42) p. 147-57.

⁹¹ *Gesta Aldrici*, p. 14; selon les *Actus Pontificum*, Gervais et Prothais ne sont les patrons de l'église mère que depuis l'épiscopat d'Innocent, p. 55; l'ancienne patronne aurait été sainte Marie. Dans les chartes authentiques, les biens de la cathédrale sont indistinctement nommés biens de sainte Marie ou biens de saint Gervais, cette dernière dénomination semblant prédominer.

⁹² *Gesta Aldrici*, p. 122.

⁹³ Sur les liens avec Saint-Maur-de-Glanfeuil et Saint-Maur-des-Fossés, cf. LE MAÎTRE (n. 5) t. I, p. 249-52.

⁹⁴ HEITZ (supra n. 42) p. 157.

prédécesseurs dans les nouvelles fondations.⁹⁵ La venue des chanoines, les adjoints de l'évêque, dans les abbayes à l'occasion des grandes fêtes manifeste aussi le rôle de direction et d'animation dévolu au clergé de la cathédrale et à son chef dans tout le diocèse. En revanche, le clergé urbain et suburbain est tenu de se rendre à la cathédrale lors des fêtes qui exaltent l'œuvre accomplie par l'évêque.⁹⁶

Toute la liturgie canoniale est marquée par cette place prééminente de l'évêque pour lequel on prie de son vivant et après sa mort.⁹⁷ Il y a là plus que la simple volonté d'honorer un supérieur ou qu'une manifestation de la piété personnelle d'Aldric. Par sa présence, par son action, l'évêque est celui qui donne la vie au diocèse, qui établit la communication avec l'au-delà; il est le pontife, celui qui au sens étymologique du terme fait le lien. Avec son clergé s'établit un système d'échanges de services spirituels. On prie pour lui et lui fait retomber sur les fidèles les grâces divines et anime la marche en avant, comme le prince en son royaume. Nous retrouvons le modèle du Sauveur.⁹⁸ L'insistance sur les épisodes importants de la vie de l'évêque, sur sa mort, l'identifie, toutes choses égales par ailleurs, au Christ dont on célèbre à l'époque plus qu'auparavant, les faits et gestes de sa vie terrestre. Aussi tout au long de l'année, une liturgie stationnaire et festive centrée sur l'évêque et son œuvre vient-elle doubler le cycle liturgique habituel.⁹⁹

Cette modification de la vision de l'évêque qui n'est plus tant l'élu du peuple et du clergé que le lieutenant du Christ dans le diocèse, cette volonté de copier l'ordre ecclésiastique sur l'ordre monarchique lui-même pénétré de conceptions religieuses s'expriment dans l'entreprise même que constitue la Version A du Corpus du Mans. L'histoire de l'église du Mans se réduit à une histoire de ses évêques, des *Actus Pontificum*, histoire de leurs faits et, éventuellement, de leurs méfaits. A la croissance du pouvoir épiscopal correspond la prospérité, à sa dégradation, le déclin. Les forces positives sont celles qui collaborent avec l'évêque tels les donateurs.¹⁰⁰ Les autres forces sont négativement jugées ou tout simplement oubliées.

Du coup toute l'action des moines et des ermites qui, au cours de la période mérovingienne, manifeste un autre type de spiritualité et de pastorale que le modèle urbain et épiscopal, toute cette action doit s'être accomplie sous la direction de l'évêque. La *Vita Ricmiri* nous présente ainsi le portrait idéal du moine fondateur tel que le voient les auteurs du Corpus du Mans, agent de l'évêque, ordonné par lui, prêchant en son nom, installé par lui, tout entier à son service.¹⁰¹ Aussi n'hésite-t-on pas à truquer ou à reconstituer les vies des saints locaux pour les faire coïncider avec ce

⁹⁵ Cf. par exemple *Gesta Aldrici*, p. 127: translations de reliques de Pavace et Liboire à Saint-Sauveur en 840.

⁹⁶ Sur ces fêtes, LE MAÎTRE (n. 5) t. II, p. 80-83; sept fêtes ont été instituées entre 835 et 840: 21 juin (dédicace du massif occidental de la cathédrale et anniversaire d'Aldric), 15 août (Assomption de la Vierge patronne de la cathédrale), 16 septembre (dédicace de Saint-Sauveur), 15 octobre (restauration de Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière), 9 novembre (dédicace de Saint-Etienne et anniversaire de la nomination d'Aldric au Mans), 21 décembre (anniversaire de l'ordination épiscopale d'Aldric) et 22 décembre (dédicace de l'abside de la cathédrale).

⁹⁷ Cf., par exemple, *Gesta Aldrici*, p. 63-68.

⁹⁸ Cf. les dispositions du synode diocésain de 840, *ibid.* p. 165-74.

⁹⁹ Cf. *supra* n. 96.

¹⁰⁰ Cf., par exemple, *Actus Pontificum*, p. 142-45; *Gesta Aldrici*, p. 59.

¹⁰¹ *Vita Ricmiri*, §§ 2, 3, 7, 11, 13.

modèle. Toute l'histoire du diocèse est ainsi reconstruite de façon totalitaire et unilatérale sans, d'ailleurs que les clercs d'Aldric soient clairement conscients des libertés prises avec la vérité historique. C'est leur vision de l'ordre idéal d'un diocèse qu'ils plaquent sur les siècles passés: conception qui prépare et annonce les inventions légendaires de Robert concernant les quatre premiers évêques.¹⁰² Bien entendu les *Gesta Aldrici* et les *Carmina Cenomanensia* s'inscrivent parfaitement dans le plan de cette entreprise d'exaltation de l'évêque et de son pouvoir.

Conclusion

L'œuvre d'Aldric a finalement échoué. Matériellement, les guerres civiles et les invasions la ruinèrent. Politiquement, la tentative de contrôle des grands aristocrates par le pouvoir impérial avec l'appui de la hiérarchie ecclésiastique ne put survivre à l'éclatement de l'empire, aux guerres fratricides et aux menaces de toutes sortes. Le jeune Charles le Chauve avait trop besoin des guerriers pour miser seulement sur les clercs. L'équilibre des forces, du fait de la disparition d'un pouvoir central fort, était rompu durablement en faveur de l'épée et au détriment de l'étole. C'est l'intérêt de cette étude du microcosme manceau que de nous permettre de voir à l'œuvre les forces qui détruisirent l'empire carolingien.

L'échec d'Aldric, c'est au fond l'échec de Charlemagne et de Louis le Pieux, l'échec de la transformation d'un pouvoir issu de la guerre et de la razzia en monarchie sacrée, de la métamorphose de chefs de bande en nouveaux David. Seul le système féodal permit d'établir des cadres stables pour l'aristocratie, ceux de la seigneurie héréditaire, et donna au Capétien la possibilité de réussir là où le Carolingien avait échoué. Mais le contexte avait radicalement changé. Au XII^e siècle, la guerre n'était plus la seule source d'enrichissement alors que l'économie rurale démarrait et assurait de substantiels profits aux propriétaires terriens. Le pouvoir de l'Eglise, assuré par le rayonnement des grandes abbayes, par la réforme grégorienne et par une œuvre économique et spirituelle considérable, était infiniment plus grand sur les laïcs. Dans son domaine réduit, le roi de France avait plus de moyens de contrôler efficacement son peuple que Louis le Pieux dans un empire démesuré. Mais les conceptions de Louis VI et de Suger ne sont-elles pas les héritières de celles de Louis le Pieux et d'Aldric du Mans?

APPENDICE I

LES SOURCES

La source principale concernant la vie et l'œuvre d'Aldric est le ms. 99 de la Bibliothèque Municipale du Mans. Ce manuscrit n'a jamais été entièrement édité. Il comprend, en effet, un catalogue épiscopal des évêques du Mans de Julien à Gervais, une série de onze poèmes, une préface qui est en fait un éloge de la grammaire et un ouvrage intitulé *Gesta Domni Aldrici Cenomannicae urbis episcopi a discipulis suis*. Ce

¹⁰² Cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 368-69.

manuscrit est du XI^e siècle. Les folios 41–47, correspondant au Mémorial, sont d'une autre écriture que le reste du manuscrit et ont été intercalés après coup dans le reste de l'ouvrage, au point que le scribe a dû serrer son écriture pour pouvoir arrêter sa copie en bas de page et ne pas laisser de blanc entre son texte et le fol. 48v. Il est donc vraisemblable qu'au départ le Mémorial ne faisait pas partie des *Gesta Aldrici* proprement dits. Toutes les éditions sont défectueuses. Baluze, dans *Miscellanea III*, Paris 1680, pp. 1–78, a utilisé une copie de ce ms. 99. Il ne donna qu'une copie assez maladroite des poèmes et des *Gesta Aldrici* en omettant catalogue et préface. Migne, dans P. L. CXV, col. 29–109, reprit cette édition. Waitz, dans MGH, SS XV, pp. 304–27, ne publia que les *Gesta Aldrici*; encore leur ôta-t-il toutes les chartes et fit-il des coupes sombres dans les passages jugés par lui trop verbeux ou trop hagiographiques. Dümmler, dans MGH, *Poetae Latini Aevi Karolini II*, pp. 623–26, publia les poèmes sous le titre de *Carmina Cenomanensia* avec d'autres provenant des *Actus Pontificum*. Des fragments du Mémorial furent édités par Werminghof dans MGH *Concilia III*, pp. 784–88 et 836–53. Charles et Froger, *Gesta Aldrici*, Mamers 1889, éditèrent le catalogue, la préface et les *Gesta Aldrici* en collationnant le ms. 99 avec les fragments des *Gesta Aldrici* qui se trouvent dans le ms. 224 du Mans (*Actus Pontificum*) et les leçons de Baluze. Ils laissèrent de côté les poèmes. L'introduction de Froger est pleine de bon sens et de réserve, compte tenu de l'état des recherches de l'époque.

Les *Gesta Aldrici* sont une chronique inachevée de l'épiscopat d'Aldric. La rédaction fut arrêtée en 840: datent des années 836–40, les deux parties narratives des pp. 1–33 et 57–78. Se trouvaient jointes, sans doute, diverses chartes à titre de pièces justificatives et des éléments concernant l'année 840. Lorsque Robert reprit le travail après 857, il inclut deux séries de chartes dont certaines fausses, dans le corps du texte: pp. 33–57 et 78–121. Il ajouta une conclusion sur l'ensemble de l'œuvre d'Aldric: pp. 123–27. Furent jointes aussi diverses pièces: des éléments concernant les années 840–41: p. 122, 127–30 et 163–74 et des documents en vrac: pp. 174–200. D'autre part, Robert envisageait d'inclure les *Gesta Aldrici* dans les *Actus Pontificum* à titre de dernier chapitre: entreprise inachevée qui se trouve aux pp. 295–316 de l'édition Busson-Ledru. Dans cette même édition, nous trouvons pp. 316–17 l'ancienne conclusion des *Actus Pontificum*, Version A, rédigée du vivant d'Aldric, vers 838–40, et renvoyant aux *Gesta Aldrici* en cours d'élaboration; une lettre du pape Grégoire IV, pp. 317–327; et pp. 331–32, un fragment d'inscription concernant une translation datant d'après 841.

A cet ensemble, il faut ajouter deux translations des reliques de saint Liboire: la ›Translation dite d'Avranches‹ date de 836, celle dite ›Translation d'Erconrad‹ de l'époque de Robert. Toutes deux ont été éditées par Cohausz (cf. n. 3).

Les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum* nous fournissent trente chartes et quatre notices relatives à Aldric. Dix-huit chartes sont authentiques: n° 70 (*Gesta Aldrici*, pp. 160–61), n° 71 (pp. 161–62), n° 72 (pp. 128–29), n° 74 (pp. 30–33), n° 77 (pp. 185–86), n° 79 (pp. 45–47), n° 80 (pp. 47–49), n° 82 (pp. 110–12), n° 83 (pp. 88–95), n° 84 (pp. 96–97), n° 85 (pp. 96–97), n° 86 (pp. 86–87), n° 90 (p. 149), n° 92 (pp. 98–109), n° 93 (pp. 112–15), n° 94 (pp. 117–19), n° 95 (pp. 109–10), n° 98 (pp. 195–97). Six chartes sont fausses et une notice: n° 73 (pp. 34–44), n° 78 (pp. 186–88), n° 88 (pp. 197–99), n° 89 (pp. 175–77), n° 96 (pp. 192–94), n° 99 (pp. 50–56); n° N2 (pp. 155–58). Une charte et deux notices sont interpolées: n° 91 (pp. 149–50), n° N1

(pp. 130-48), n° N3 (pp. 150-55). Cinq chartes et une notice sont douteuses: n° 75 (pp. 174-75), n° 76 (dans *Actus Pontificum*, pp. 317-26), n° 81 (dans *Gesta Aldrici* à nouveau, pp. 115-17), n° 87 (pp. 191-92), n° 97 (pp. 191-92), n° N4 (pp. 158-60). La numérotation renvoie à celle utilisée dans notre thèse.

APPENDICE II

CHRONOLOGIE DE LA VIE D'ALDRIC DU MANS¹⁰³

21 juin 800	Naissance d'Aldric.
812	Aldric est envoyé comme nourri au palais d'Aix.
821	Aldric reçoit une prébende de chanoine à Metz.
823	Aldric est ordonné diacre.
826	Ordination sacerdotale. Il est ensuite nommé maître-chantre, écolâtre, puis primicier.
juillet 832	Il est nommé confesseur de Louis le Pieux.
9 novembre 832	Nomination épiscopale d'Aldric à Tours.
11 novembre	Entrée d'Aldric au Mans.
22 décembre	Consécration d'Aldric au Mans.
24 décembre	Arrivée de Louis le Pieux au Mans; il passe les fêtes de fin d'année dans le Maine.
juin 833	Le Rothfeld; Aldric reste fidèle à Louis le Pieux.
8 juillet	Grégoire IV accorde sa protection à Aldric.
hiver 833-34	Travaux de réfection de l'aqueduc du Mans.
août 834	Lothaire, réfugié près de Saint-Calais, capitule.
fin 834	Louis le Pieux demande à Aldric un rapport sur la situation dans le Maine.
été 835	Construction du cloître des chanoines.
9 novembre	Dédicace de Saint-Etienne.
21 novembre	Consécration de la nouvelle abside de la cathédrale.
834-35	Florus de Lyon dédie à Aldric son ouvrage contre Amalaire.
836	Mission d'Aldric avec Erconrad de Paris auprès de Pépin d'Aquitaine à la suite du concile d'Aix.
mars 836	Reconquête de Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière.
29 avril-2 mai	Séjour de la délégation venue de Paderborn; translation des reliques de saint Liboire.
1 ^{er} mai	Début des travaux du monastère Saint-Sauveur.
21 juin	Dédicace du massif occidental de la cathédrale et translations des reliques de tous les saints dans les nouveaux autels de la cathédrale.
été	Rédaction par Aldric d'un recueil de canons; dons de vases sacrés; institution de quatre fêtes pour les chanoines.
10 septembre	Dédicace de la chapelle Saint-Benoit du dortoir de Saint-Sauveur.

¹⁰³ Pour le détail des événements politiques intéressant le Maine durant la période, cf. LE MAÎTRE (supra n. 5) t. I, p. 99-133 et t. II, p. 131-145.

16 septembre fin 836 837	Dédicace de l'église du monastère Saint-Sauveur. Début de la rédaction des <i>Gesta Aldrici</i> . Rédaction des <i>Actus Pontificum</i> , Version A; préparation du dossier de revendication de Saint-Calais.
1 ^{er} avril	Privilège d'Aldric pour Saint-Sauveur; institution d'une mense capitulaire et de cinq fêtes pour les chanoines.
juin avril 838 fin avril	Confirmation de ces dispositions par Louis le Pieux. Charles le Chauve devient duc du Maine. Procès d'Aix; l'abbé de Saint-Calais, Sigmund, est destitué; Aldric reçoit Saint-Calais en bénéfice.
été 6-7 septembre	Fuite des moines de Saint-Calais à Micy; testament d'Aldric. Concile de Quierzy; condamnation des moines; restitution de Saint-Calais à Aldric.
été-automne 15 octobre	Restauration de Saint-Almire-de-Grééz. Fin des travaux de restauration du monastère de Sainte-Marie-entre-les-murs-et-la-rivière.
début 839 courant de l'année 15 février	Fondation de Saint-Pierre-de-Téloché pour les moines rebelles. Travaux de restauration à Saint-Vincent. Louis le Pieux accorde à Aldric le droit de se faire aider par un économe.
12 mai 9 juillet novembre	Synode diocésain. Translations de reliques de Liboire et de Pavace à Saint-Sauveur. Mort de Louis le Pieux à Poitiers; Lothaire envahit le royaume de Charles; chassé du Mans par les Guy et les Hervé, Aldric trouve refuge à Glanfeuil.
février 841	Charles reprend l'avantage; retour d'Aldric au Mans et de Sigmund à Saint-Calais.
août	Charles dans le Maine: destitution définitive de Sigmund; Aldric aurait repris Saint-Calais (?)
après 841	Construction de deux hospices; fabrication de cloches; translations de six corps saints.
10 octobre 845	Charles le Chauve accorde Saint-Sauveur à Saint-Maur des Fossés.
avant 847 846-47 849	Nomination de Renaud comme abbé de Saint-Calais. Aldric participe aux conciles de Paris. Aldric participe au concile de Paris et signe la lettre des évêques à Nominoë.
850 850-55 853	Prise du Mans par Nominoë. Tentative de reconquête de Saint-Calais, rédaction du Mémorial. Aldric ne peut assister au concile de Soissons pour cause de paralysie.
24 août 855	Le concile de Bonneuil donne raison aux Calaisiens et condamne les prétentions d'Aldric.
855-56 7 janvier 857	Rédaction du cycle de la <i>Vita Almiri</i> . Mort d'Aldric.